

Séance ordinaire du lundi, 04 juin 2018

RAPPORT DU MAIRE

Rapport du maire

Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal de la province de Québec, je vous entretiens dans le présent rapport, des points suivants concernant la situation financière de la Municipalité:

1. Rapport du vérificateur au 31 décembre 2017.
2. La rémunération des Élus.
3. Remerciements

1. Rapport du vérificateur au 31 décembre 2017:

Le rapport du vérificateur pour l'année 2017 indique des revenus et des affectations de 2 685 649\$ et des dépenses et des virements de 2 745 145\$ pour un déficit net d'exercice pour l'année 2017 de 59 496\$ donnant un excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017 de l'ordre de 43 812\$ et un excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés de l'ordre de 230 556\$.

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que les résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leur flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadienne pour le secteur public.

De plus, l'auditeur indique que le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

2. La rémunération des élus en 2017

La rémunération des Élus au Conseil comporte un traitement annuel de 13,397.52\$ pour le Maire, réparti comme suit: rémunération: 8,931.72\$ et allocation de dépenses: 4,465.80\$. Pour chacun des Conseillères et Conseillers : 5,419.56\$ réparti comme suit: rémunération de base et additionnelle: 3,613.08\$ et allocation de dépenses de base et additionnelle: 1,806.48\$.

Pour la participation à la Municipalité régionale de comté les Maskoutains, le Maire reçoit en rémunération et allocation de dépenses, un montant 9,913.54\$, soit : dont 6,609.02\$ à titre de rémunération et 3,304.52\$ à titre d'allocation de dépenses.

L'Élu délégué à la Régie des déchets reçoit un montant de 98.46\$ par séance, réparti comme suit: rémunération: 65.54\$ et allocation de dépenses: 32.82\$.

3. Remerciements

Je remercie les Membres du Conseil, les employés municipaux, les organismes, les bénévoles, les citoyennes et citoyens pour leur participation à la vie sociale, communautaire et économique de notre municipalité. Merci aux nouveaux résidents d'avoir choisi la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Soyez assurés de ma disponibilité et de mon implication dans l'évolution des dossiers et des projets futurs pour une saine administration municipale.

Merci de votre confiance!

Daniel Paquette, Maire